

Dossier suivi par :
Office national des Combattants et victimes
de guerre – Service Puy-de-Dôme

Clermont-Ferrand, le 21 DEC. 2023

Mesdames et Messieurs les Maires,

En 2024 et 2025, nous célébrerons le quatre-vingtième anniversaire du retour de la liberté, de la démocratie et de la République au terme de quatre ans d'occupation.

Entre 1940 et 1944, le Puy-de-Dôme a été marqué par les combats et les privations de toutes sortes. Beaucoup se sont alors distingués dans la lutte contre l'occupant et le régime de Vichy. Beaucoup ont laissé leur vie dans ce combat ou en ont gardé de profondes séquelles.

Quatre-vingt ans après, ces faits doivent être rappelés. Ces figures doivent être de nouveau célébrées, ainsi que leurs idéaux et leurs principes.

Les célébrations du quatre-vingtième anniversaire de la Libération connaîtront une mobilisation nationale et je souhaite que l'ensemble du département se mobilise également autour de cette mémoire.

A cet effet, un comité départemental du 80^{ème} anniversaire sera prochainement mis en place. Il aura notamment pour mission de recenser les futurs projets et de les coordonner, ainsi que de donner une impulsion à cet hommage.

Sous l'égide de la mission du 80^{ème} anniversaire de la Libération, le comité départemental pourra également émettre un avis sur les projets locaux qui visent une labellisation nationale.

Je vous demande de relayer l'ensemble de ces informations auprès de vos administrés, associations, structures mémorielles et muséales afin qu'ils puissent se mobiliser autour de cette célébration et que nous puissions faire œuvre d'hommage mais aussi de pédagogie à destination des plus jeunes de nos compatriotes.

Vous trouverez joints à cette correspondance les modalités pratiques pour saisir le comité départemental du 80^{ème} anniversaire de la Libération.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet



Joël MATHURIN